



Locataire avec troubles du comportement

Par **lulumax**, le **22/02/2009** à **13:55**

bonjour,

je suis propriétaire d'un F1 que je loue depuis environ 6 mois à un homme d'une quarantaine d'années. Il est divorcé et au chômage, son père s'est porté caution. Pas de gros problème de paiement de loyer. Mais les voisins m'ont contactée pour me faire part des problèmes psychologiques de mon locataire. Il y a même eu des plaintes de déposées à son encontre. Il crie souvent, nuit et jour, il sort pour hurler sur les voitures qui passent dans la rue, il parle avec des voix différentes, il pense que des gens lui en veulent et lui jettent des sorts... Les voisins ont peur. J'ai pris contact avec ses parents qui n'ont pas l'air de prendre conscience à quel point leur fils a besoin d'aide psychiatrique. Les parents, divorcés, nous renvoient de l'un à l'autre en se dégageant de toute responsabilité. Mon locataire est prêt à quitter l'appartement, solution idéale pour les voisins mais qui ne me paraît pas une solution pour son bien-être. A chaque fois que nous venons pour faire l'état des lieux, il repousse car ses parents ne sont pas venus l'aider ou autre raison farfelue. Sa voisine est aussi ma locataire et j'ai reçu son préavis de départ car elle est terrorisée par les agissements de son voisin. Je suis donc déterminée à le faire partir. Comment faire?

Par **jeetendra**, le **22/02/2009** à **15:53**

bonjour, contactez votre agence départementale pour l'information des locataires, vous pouvez invoquer le non-renouvellement du bail pour motif légitime et sérieux (trouble de voisinage); éventuellement engager une procédure judiciaire de résiliation du bail pour le même motif, courage à vous, bon dimanche